

AR Prefecture017-200041614-20230516-2023_05_10-DE
Reçu le 30/05/2023*Aunis - Sud*Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 mai 2023
DELIBERATION n°2023_05_10**ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AGRANDISSEMENT DU BATIMENT DU CINEMA LE PALACE -
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SOUTIEN A L'INGENIERIE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME.**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	33	41	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ - Raymond DESILLE – Walter GARCIA - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Pascale GRIS – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Joël LALOYEAUX (a reçu pouvoir de Anne-Sophie DESCAMPS) - Marie-France MORANT – François PELLETIER - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN – Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN - Nadia AUDEBERT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Matthieu CADOT - Philippe BODET – Marlène LLEU – Sylvie PLAIRE - Jean-Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ - Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Thierry PILLAUD (a reçu pouvoir de Danielle BALLANGER)			
Présent/ Membre suppléant :			
Yannick BODAN			
Absents :			
Christian BRUNIER, Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY (excusée)			

Secrétaire de Séance : Baptiste PAIN
Convocation envoyée le : 10 mai 2023
Affichage de la convocation le : 10 mai 2023

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 30 MAI 2023
n°: 017-200041614-20230516-2023_05_11-DE
Date de publication sur le site Internet : - 1 JUIN 2023

**ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AGRANDISSEMENT DU BATIMENT DU CINEMA LE PALACE – SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE SOUTIEN A L'INGENIERIE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME.**

Vu la délibération n°2022-12-03 du 20 décembre 2022 décidant le lancement d'une étude de faisabilité pour l'agrandissement du bâtiment du cinéma le Palace, dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain,

Vu le devis présenté par la SEMDAS, au titre de cette étude, devis validé pour un montant de prestations 32 550 € HT (39 060 € TTC),

Vu la décision du Président n°2023D02 du 11 janvier 2023 ayant pour objet le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime et de la Banque des territoires pour financer cette étude, demande de subvention à hauteur de 80% de son coût,

Vu le projet de convention relative au dispositif de soutien à l'ingénierie des Petites Villes de Demain proposée par le Département,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 mai 2023,

Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente en charge de la culture rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud a engagé une étude de faisabilité pour l'agrandissement du bâtiment du cinéma Le Palace pour un montant de 32 550 € HT et inscrit une recette de 26 040 € (sur le HT) au titre d'une demande de subvention pour financer ce projet. Le reste à charge s'élève donc à 6 510 € HT.

Cependant, par courrier en date du 11 avril dernier, le Département de Charente-Maritime a proposé de modifier les modalités de financement au travers de la mise en place d'une convention. Ainsi :

- La Communauté de Communes n'a plus à procéder à l'avance de la dépense pour un montant de 39 060 € TTC auprès de la SEMDAS,
- Le Département effectuera le paiement direct de la prestation auprès de la SEMDAS, à hauteur de 80% du coût TTC de la dépense,
- La Communauté de Communes ne règlera au Département que le montant du reste à charge de la dépense (subvention déduite) soit la somme de 7 812 euros TTC.

Madame Catherine DESPREZ propose donc au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de soutien à l'ingénierie à passer avec le Département de la Charente-Maritime dans le cadre de l'étude de faisabilité pour l'agrandissement du bâtiment du cinéma Le Palace.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide les termes de la convention relative au dispositif de soutien à l'ingénierie des Petites Villes de Demain proposée par le Département,

AR Prefecture

017-200041614-20230516-2023_05_10-DE
Reçu le 30/05/2023

- Autorise le Président à signer cette convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération et dont le projet a été envoyé à l'appui de la convocation à la présente réunion,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 23 mai 2023

Le Président

Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.